

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 059-215906090-20240926-VDV20240926_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 26 septembre 2024

Président

Ludovic PROISY

Secrétaire de séance

Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 20 septembre 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal: 19

Nombre de présents participants au vote : 13

Nombre de membres en exercice: 19

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic PROISY

Charline **DECARNIN**

Éric **TIRLEMONT**

Judith TERNIER

Fabrice VAN BELLE

Olivier MORVAN

Vincent **DELMER**

Christelle **DELEPLACE**

Brigitte MAINGUET

Christelle DELEPLACI
Yves MARTIN

Maurice VANDEWALLE

Marie-Claire NAESSENS

Denise **DUCROUX**

Membres absents ayant donné procuration:

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE

Théo VANENGELANDT donnant pouvoir à Yves MARTIN

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Aurélie MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé:

1

Membre absent:

Guillaume LIETARD

Le guorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240926 02

Création emploi(s) permanent(s)

M. Le Maire expose au Conseil Municipal :

Que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

VDV20240926_02 N°2 - 1/3

Que cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de agents de bénéficier des avancements de grade

Envoyé en préfecture le 11/10/2024 ttant aux Reçu en préfecture le 11/10/2024 Publié le

Que la délibération portant création d'un emploi permanent doit pré 19: 059-215906090-20240926-VDV20240926_02-DE

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet

Qu'aujourd'hui compte tenu de la difficulté à rassembler les anciennes délibérations créant les emplois de la commune et de l'obligation du respect des dispositions de l'article L.313-1 du CGFP, il convient de voter une nouvelle délibération à caractère rétroactif afin de régulariser la situation des agents pour lesquels les anciennes délibérations créant leurs emplois respectifs n'ont pas été archivées et/ou n'ont pas été signées par l'autorité territoriale et revêtues du cachet

Qu'en conséquence, suite à ce constat, il propose de réitérer les propositions initiales de création des emplois permanents suivants :

Dénomination du poste	Temps Complet ou non Complet	Fraction de temps complet (/35èmes)	cadre d'emplois	Grade	Catégorie Hiérarchique	Nombre de postes
Agent Technique	Temps Complet	35/35	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Cat C	2 postes
Agent Technique	Temps Complet	35/35	Adjoint technique	Adjoint technique	Cat C	5 postes
Aide maternelle	Temps complet	35/35	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	Cat C	1 poste
Agent administratif	Temps Complet	35/35	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Cat C	1 poste

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AUTORISE

 DE CRÉER les emplois permanents précités, avec effet rétroactif afin de régulariser la situation des agents concernés, étant rappelé que la dépense correspondante avait été inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2024.

		γ	
SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0

VDV20240926_02 N°2 - 2/3

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

Fait et delibere en seance les, jour, mois et in susdits lib: 059-215906090-20240926-VDV20240926_02-DE Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 7 octobre 2024

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et

Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN

Po /Le Maire, Ludovic PROISY empêché

Le Maire-Adjoint

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024 5²LO

Publié le

ID: 059-215906090-20240926-VDV20240926_02-DE